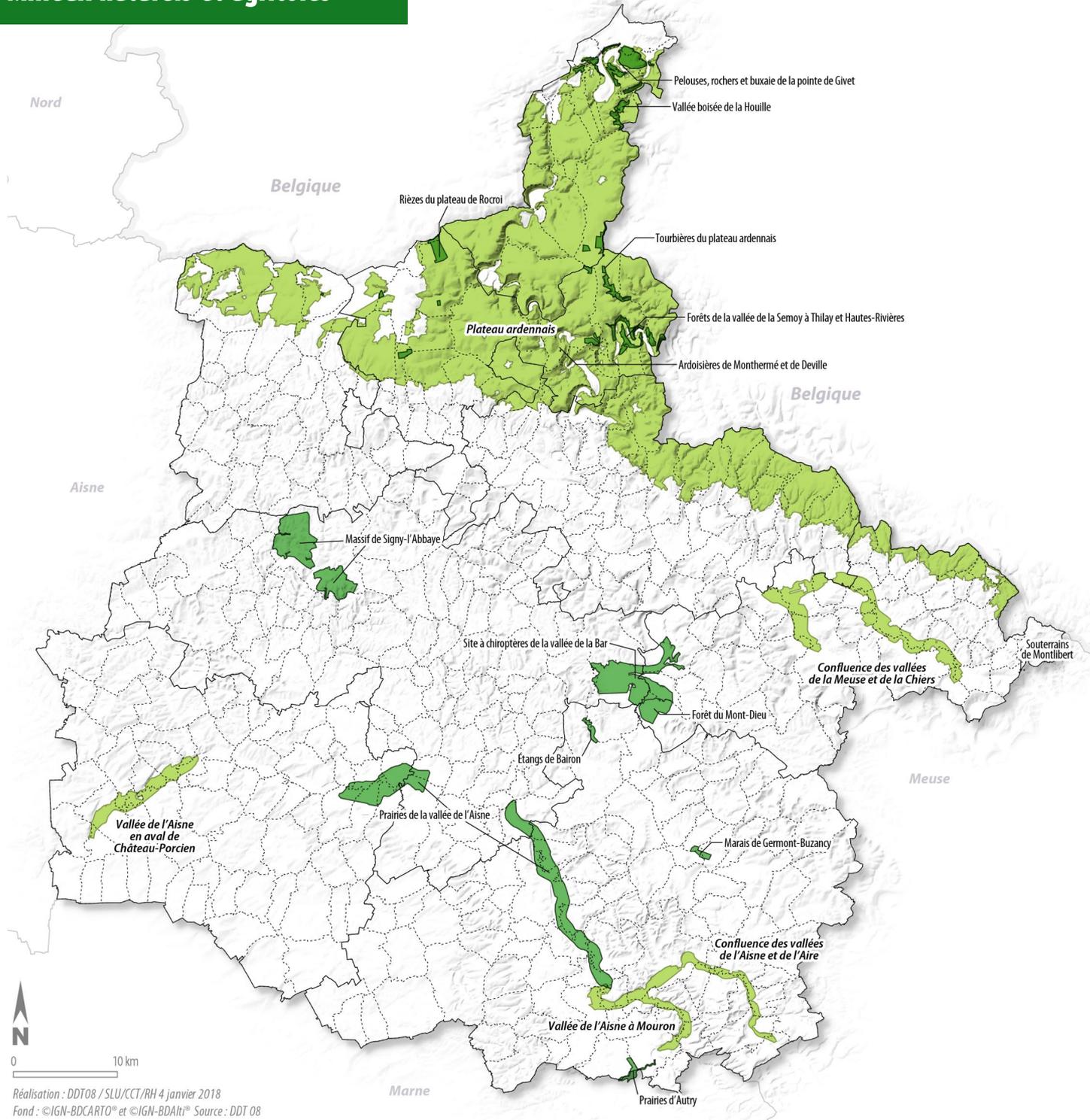


Milieux naturels et agricoles



ZONES NATURA 2000

Zones Natura 2000



Zone Spéciale de Conservation



Zone de Protection Spéciale

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, dont l'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles du territoire, en privilégiant la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable. Cet objectif peut, dans cette optique, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines adaptées.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés par chacun des États membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » de 1979 et 1992, selon des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique.

La directive « Oiseaux » prévoit la protection à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne et de leurs milieux de vie. La directive « Habitats Faune Flore » complète la précédente pour ce qui est de la faune, la flore et des habitats naturels.

Ces directives prévoient la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la préservation des oiseaux et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour les milieux et espèces (hors oiseaux).

Dans les Ardennes

Dans les Ardennes, on observe la plus grande zone Natura 2000 de Champagne-Ardenne, constituée à plus de 80 % de forêts. Communément nommée « plateau ardennais », cette zone héberge de nombreuses espèces d'oiseaux protégées, en résidence, en étape migratoire et en reproduction. Elle abrite les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire suivants : Gélinotte des bois, Cigogne noire, Chouette de Tengmalm, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Balbuzard pêcheur, Milan royal, Milan noir, Pic noir, Bondrée apivore, Pic cendré, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Grande aigrette, Grue cendrée.